

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/53/T/2024-2025 pour la réalisation des travaux de construction d'un bureau de zone KABARORE (lot1) et du bureau de zone RUGAZI (lot2) de la commune KABARORE

Date de publication : 23/07/2024

Date d'ouverture des offres : 14/08/2024

Objet de l'Appel des Offres

1. La Commune KABARORE Invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour la réalisation des travaux de construction d'un bureau de zone KABARORE (lot1) et du bureau de zone RUGAZI (lot2) de la commune KABARORE**

2. Le Gouvernement du Burundi octroyé un financement aux Communes pour la réalisation des travaux de construction des bureaux zonaux.

Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux lot.

Lot1 : Travaux de construction d'un bureau de zone KABARORE de la commune de KABARORE

Lot2 : Travaux de construction d'un bureau de zone RUGAZI de la commune de KABARORE

L'ensemble des travaux de chaque lot est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier**. Le soumissionnaire le désirant peut soumissionner sur tous les lots mais il ne peut être attributaire que d'un seul lot

Conditions de participations

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques techniques et financières, nécessaires à l'exécution du marché.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel des offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la commune (69147575), moyennant le paiement de cent mille (100 000 F) francs Burundais : 50 000 Fbu sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000 Fbu, au Compte n° 0040564 ouvert à la BANCOSU KAYANZA au nom de la commune KABARORE

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :
Mr l'Administrateur de la commune KABARORE et Personne Responsable des Marchés Publics,

En mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

Une visite des sites sera organisée le 01/8/ 2024 à partir de 10h00, et sera guidée par l'ingénieur communal.

Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission **Deux Million (2 200 000 FBU)** de francs burundais pour chaque lot. Le chèque certifié n'est pas accepté.

Les offres doivent être soumises à la commune KABARORE
L'offre doit être signée, paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période **de 90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 14/8/ 2024 à 9 heures.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires présent ou de leurs représentants qui les souhaitent, et les membres de la commission chargé de suivi des travaux de Construction des Bureaux zonaux à l'adresse mentionnée ci-dessus le 14/8/ 2024 à 9 h30. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP y compris les observateurs mentionnés ci-dessus. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP doit participer à la séance d'ouverture. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité contractante.

Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO;

3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant en lettre et en chiffre ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. L'Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR);
6. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en original en cours de validité ;
8. Registre de commerce (copie);
9. Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valide;
10. Adresse Fixe et Connue;
11. Habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire;
12. Acte d'engagement.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. **Au niveau financier :**

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une ligne de crédit de cinquante millions (50.000.000) francs burundais pour un seul lot.

Fait à KABARORE, le 17/7/2024

Administrateur de la commune KABARORE et

Personne Responsable des Marchés Publics

NSAGUYE Berchmans

